

CONDITIONS GENERALES CONTRACTUELLES **Janvier 2023**

1. Présentation

PRAXIS est un organisme de formation continue professionnelle dont le siège est établi au 31 Grainfollet à Saint-Suliac 35430.

PRAXIS élabore, propose et met en place des formations en présentiel, en inter-entreprises à Paris et en intra-entreprises pour le compte d'un client sur l'ensemble du territoire national.

Le terme « client » désigne la personne physique ou morale qui contractualise pour son propre compte ou celui d'autres personnes -ses salariés- les prestations de formation nommées ci-dessus.

2. Objet

La commande d'une prestation de formation auprès de PRAXIS, notamment par l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un mél, d'un courrier ou encore d'un bon de commande, implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales contractuelles et à la signature d'un contrat ou d'une convention avec PRAXIS.

Ces conditions générales contractuelles étant susceptibles d'être modifiées ou complétées à tout moment, le client donc est invité à consulter la version à jour sur le site internet www.praxis-formation.fr.

3. Inscription

Pour toute participation à une formation INTER, le client peut procéder à l'inscription d'une ou plusieurs personnes par l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un mél, d'un courrier ou d'un bon de commande.

Les modalités d'inscription INTER sont disponibles sur le site de PRAXIS www.praxis-formation.fr.

Pour toute demande de formation en INTRA, après identification des besoins et accord des parties, PRAXIS formule un projet pédagogique accompagné d'un devis à valider par le client.

Les modalités INTRA sont disponibles sur le site de PRAXIS www.praxis-formation.fr.

4. Obligations des parties

Chaque prestation de formation donne lieu une convention de formation que le client reçoit en deux exemplaire, dont l'un est à retourner signé à PRAXIS avant le démarrage de la formation. La convention prend effet à compter de sa signature, par les co-contractants.

La formation visée par la convention est assurée sous le contrôle d'une Responsable de formation. Elle donne lieu à l'établissement d'une attestation de stage pour le participant à la formation et à la délivrance d'une attestation de présence pour le client, employeur ou financeur.

En fin de formation, PRAXIS établit une facture à régler après service fait que le client s'engage à payer dans un délai maximum de 30 jours.

Les prix sont nets, exonérés de TVA, en application de l'article 261 4-4 a du CGI.

5. Conditions d'annulation ou report

Toute demande d'annulation de la part du client doit se faire par écrit, lettre ou mél, au moins 8 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, pour n'entraîner aucun frais.

Toute inscription annulée moins de 8 jours ouvrés avant le démarrage de la formation sera facturée à hauteur de 50% de son montant. Toute formation commencée sera due en totalité.

En cas d'annulation ou de report de la formation par PRAXIS, le client est informé immédiatement par mél. Il ne peut à ce titre prétendre à une indemnisation.

Dans le cadre des formations INTER, les frais de déplacement et d'hébergement réalisés, avant que le stagiaire n'ait obtenu sa convocation, ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement.

Si un cas de force majeure, défini par la loi, empêche PRAXIS de poursuivre la formation, la convention ou le contrat sont rompus de plein droit. A ce titre, PRAXIS ne pourra pas être tenu responsable à l'égard de son client qui ne peut donc prétendre à une quelconque indemnisation. Le client est néanmoins tenu de s'acquitter du montant *au prorata temporis* de la formation réalisée.

6. Propriété intellectuelle

Les contenus et supports de formation sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, même partielle, ne peut être effectuée sans l'accord préalable de PRAXIS. Ils sont strictement réservés aux participants de la formation et dans ces conditions, chacun s'engage à ne pas reproduire, transmettre et utiliser ces supports en vue d'organiser et animer des formations.

7. Protection des données personnelles

Les données personnelles sont uniquement utilisées pour un usage interne à savoir mél, inscriptions, conventions, mises à jour de contenus de formation, prospections commerciales.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation de traitement des données personnelles le concernant. La demande devra être formulée par écrit à PRAXIS, par courrier ou par mél.

Par ailleurs, PRAXIS s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité et la confidentialité de données de ses clients et s'engage à ne jamais les diffuser à un tiers.

8. Litiges

Dans l'hypothèse d'un différend entre les co-contractants, PRAXIS privilégiera toujours la rencontre et la discussion pour trouver un règlement amiable. A défaut, seul le Tribunal de Saint-Malo sera compétent pour régler le litige.

9. Loi applicable

Les présentes conditions générales contractuelles, ainsi que les conventions et contrats qui lient PRAXIS à ses clients, relèvent de la loi française.